

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque
sur la commune de Bierné-les-Villages (53290),
au lieu-dit « La Carterie »

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans le cadre d'une demande de permis de construire déposée par la société **NEOEN SAS** située **22 rue Bayard – 75008 Paris** pour un projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque au « La Carterie», sur le territoire de la commune de Bierné-les-Villages (53290), une enquête publique est ouverte pendant 30 jours consécutifs,
du lundi 21 septembre 2026 – 14h30 au mardi 20 octobre 2026 – 17h30.

À l'issue de la procédure, la décision préfectorale susceptible d'être prise est un permis de construire, éventuellement assorti de prescriptions environnementales, ou un refus motivé.

Mme Sylvie FILHUE, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et M. Alain PARRA d'ANDERT , en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront déposés en mairie de Bierné-les-Villages (Mairie – 4 rue du Prieuré – 53290) pendant toute la durée de l'enquête.

Ces documents seront accessibles au public :
- à la mairie,
- et sur un poste informatique, mis à la disposition du public en mairie, pendant les heures habituelles d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00)

Le dossier d'enquête sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site dédié :
<https://www.registre-dematerialise.fr/7615/>

Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et .un résumé non technique.
Le public est informé de l'avis délibéré de la MRAe en date du 7 mai 2026 sur le projet susvisé.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de Bierné-les-Villages ;
- soit en les adressant par écrit à la mairie de Bierné-les-Villages à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice - « Centrale solaire agrivoltaïque, au lieu-dit La Carterie » à l'adresse suivante : Mairie – 4 rue du Prieuré – 53290 Bierné-les-Villages. Elles seront annexées au registre d'enquête.
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé sécurisé du site Internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7615/>
- soit en les adressant par voie électronique, via l'adresse mail suivante : Enquete-publique-7615@registre-dematerialise.fr

Par ailleurs, la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Bierné-les-Villages, selon le calendrier suivant :

→	lundi 21 septembre 2026	14h30 - 17h30
→	vendredi 2 octobre 2026	9h00 – 12h00
→	jeudi 8 octobre 2026	9h30 - 12h30
→	mardi 20 octobre 2026	14h30 - 17h30

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de : Mme Cassandre LEBEL – Cheffe de projet solaire – par courriel : cassandre.lebel@neoen.com ; par courrier : 1 bis mail Pablo Picasso – 44000 Nantes.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête : en mairie de Bierné-les-Villages, siège de l'enquête et en préfecture de la Mayenne ; sur le site Internet des services de l'État en Mayenne, rubrique susmentionnée.